



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 204 — *Loi sur l'immunité du bon samaritain/The Good Samaritan Protection Act*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI intervient.

M. LAMOUREUX propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

Pendant le débat, M. LAMOUREUX retire la question de privilège qu'il avait soulevée.

L'Assemblée permet à M. MARTINDALE d'intervenir. Sur la motion de M. LAMOUREUX, l'Assemblée permet l'ajournement du débat.

---

M. DERKACH présente la proposition suivante :

Proposition n° 6 : Transferts par ambulance

Attendu :

qu'aujourd'hui, tout malade qui est transféré en ambulance d'un établissement de soins de santé à un autre mais qui ne revient pas à l'établissement de départ dans les 24 heures doit payer le montant total de ce transfert;

qu'il n'y a pas d'exceptions à cette politique, même pour les malades dont le transfert est directement causé par le gouvernement NPD actuel qui n'a pas réussi à recruter et à garder des médecins dans les régions rurales du Manitoba;

que le manque de médecins dans les régions rurales du Manitoba a engendré la fermeture de salles d'urgence ainsi que la dégradation des services offerts dans de nombreuses collectivités rurales;

que les fermetures ont forcé les Manitobains vivant en région rurale à être transférés à Winnipeg et à d'autres centres urbains afin de recevoir des soins de santé qui seraient normalement offerts plus près de chez eux;

que les patients doivent payer des frais importants à cause de leur transfert;

qu'il est inadmissible que le gouvernement néo-démocrate lègue le paiement des frais liés au transfert en ambulance aux malades et aux contribuables;

qu'un porte-parole de Santé Manitoba a déclaré que cette politique doit être corrigée parce qu'elle dévoile l'existence d'injustices dans le système,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le premier ministre et le ministre de la Santé à envisager d'arrêter de traiter les Manitobains vivant à l'extérieur de Winnipeg comme des citoyens de deuxième classe;

que l'Assemblée exhorte le premier ministre et le ministre de la Santé à envisager de payer les frais liés aux transferts d'établissement effectués en ambulance lorsque le docteur ordonne le transfert d'un patient afin qu'il reçoive les soins de santé nécessaires qui ne sont pas offerts localement ou qui sont seulement offerts dans les centres urbains.

Il s'élève un débat.

M. DERKACH, M. le *ministre* SALE, MM. PENNER et MARTINDALE, M<sup>me</sup> ROWAT ainsi que MM. REID et GERRARD interviennent. M. le *ministre* LEMIEUX exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

### TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après :

(N<sup>o</sup> 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act;*  
(M. le *ministre* ASHTON)

(N<sup>o</sup> 21) — *Loi sur la santé publique/The Public Health Act;*  
(M. le *ministre* SALE)

(N<sup>o</sup> 207) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act.*  
(M<sup>me</sup> TAILLIEU)

(N<sup>o</sup> 208) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act;*

(M<sup>me</sup> ROWAT)

(N<sup>o</sup> 209) — *Loi sur les audiologistes et les orthophonistes/The Audiologists and Speech Language Pathologists Act.*

(M. MAGUIRE)

---

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'allouer les ressources nécessaires à l'amélioration de la sécurité des conducteurs et des véhicules sur la route n<sup>o</sup> 10 et qu'il envisage d'y faire effectuer des travaux d'amélioration. (D. McTavish, R. Lamine, D. J. Schofield et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (H. Gill, N. White, K. Drayson et autres)

---

L'Assemblée permet à M<sup>me</sup> BRICK, *présidente du Comité permanent de la justice*, de présenter le deuxième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le jeudi 8 décembre 2005, à 10 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- *Projet de loi 9 — Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act;*
- *projet de loi 18 — Loi modifiant le Code de la route (contre-mesures visant les personnes ayant conduit avec les facultés affaiblies et d'autres contrevenants)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Impaired Drivers and Other Offenders).*

**Composition du Comité :**

Le comité a élu :

- M. AGLUGUB;
- M<sup>me</sup> BRICK;
- M. CALDWELL;
- M. CULLEN;
- M. DEWAR;
- M. EICHLER;
- M. FAURSCHOU;

- M. GOERTZEN;
- M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. SWAN;
- M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK.

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> BRICK à la présidence;
- M. AGLUGUB à la vice-présidence.

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 18) — *Loi modifiant le Code de la route (contre-mesures visant les personnes ayant conduit avec les facultés affaiblies et d'autres contrevenants)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Impaired Drivers and Other Offenders)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M<sup>me</sup> BRICK, le rapport du Comité est déposé.

\_\_\_\_\_

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. ROCAN, ALTEMEYER, DYCK, JHA et MAGUIRE font des déclarations de député.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée convient à l'unanimité de modifier le titre de la version anglaise du projet de loi 20 par suppression de « Practices ».

\_\_\_\_\_

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALE voulant que soit proposé l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 5 — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M<sup>me</sup> STEFANSON pour la reprise du débat.

M. DYCK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALE voulant que soit proposé l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association dentaire/The Dental Association Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Le débat se poursuit.

MM. DYCK, GERRARD et DERKACH interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. DERKACH, PENNER, LAMOUREUX et EICHLER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée consent à l'approbation, à la troisième lecture et à l'adoption du projet de loi 18 — *Loi modifiant le Code de la route (contre-mesures visant les personnes ayant conduit avec les facultés affaiblies et d'autres contrevenants)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Impaired Drivers and Other Offenders)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ASHTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. PENNER et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

John HAVARD, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 49 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N<sup>o</sup> 2) — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 3) — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act;*

« (N<sup>o</sup> 5) — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act;*

« (N<sup>o</sup> 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association dentaire/The Dental Association Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 8) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 10) — *Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès/The Convention Centre Corporation Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 18) — *Loi modifiant le Code de la route (contre-mesures visant les personnes ayant conduit avec les facultés affaiblies et d'autres contrevenants)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Impaired Drivers and Other Offenders) ».*

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

À 16 h 53, le lieutenant-gouverneur se retire.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* LEMIEUX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport/The Highways and Transportation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

Conformément au paragraphe 2(1) du *Règlement*, la séance est levée à 16 h 57.

Le président,

George Hickes